

**Pastoralisme et aires protégées :  
Coexistence ou concurrence ?  
Leçons tirées d'études de cas en Afrique de l'Ouest**

**Bernard Toutain\* , Marie-Noël de Visscher\*\*, Dominique Dulieu\*\*\***

\* AU-IBAR, P.O.Box 30786, Nairobi, Kenya - \*\* CIRAD-EMVT, TA30/E, 34398 Montpellier, France - \*\*\* ECOPAS, BP 35201 Ouagadougou, Burkina Faso

### **Introduction**

Le pastoralisme ouest-africain a montré une extraordinaire capacité d'adaptation lors des événements climatiques de ces dernières décennies et, depuis, face aux changements rapides des conditions climatiques, de l'occupation des sols et de l'économie. Cette faculté repose à la fois sur un savoir-faire technique hors pair transmis de façon traditionnelle, essentiellement orienté sur l'animal et le troupeau, et sur des choix opportunistes pour tirer parti des meilleures situations. Les prises de décision se situent au niveau individuel.

Les aires protégées relèvent de décisions nationales ou internationales et elles sont imposées aux populations locales car elles sont considérées comme des biens communs. Leur gestion doit être respectée par tous. Les différences d'intérêt et de motivation se manifestent par des infractions aux règles, des incompréhensions et des conflits.

Les situations de conflits observées en Afrique de l'Ouest entre les gestionnaires des aires protégées et les pasteurs ainsi que les efforts pour sortir de l'impasse sont analysés pour en tirer les leçons. Les principales références se situent dans le complexe transfrontalier d'aire protégées du WAPO sur quatre pays, le Bénin, le Niger, le Burkina Faso et le Togo avec les parcs du W du Niger, de l'Arlé, de la Pendjari et de Oti Mondouri.

### **Contexte**

La transhumance s'avère être une façon efficace et durable de gérer des espaces pastoraux tant que les ressources restent largement disponibles. Les fortes complémentarités écologiques et climatiques des écosystèmes sahéliens (nord de la zone) et soudaniens (centre et sud de la zone) sont ainsi exploitées pour garantir une production animale au bénéfice de toute la région.

Jusqu'aux dernières grandes sécheresses, les troupeaux du Niger transhumèrent vers le nord en saison des pluies et puis revenaient dans leur zone d'attache en saison sèche. De forte densité de mouches tsé-tsé avaient jadis dissuadé les éleveurs de venir dans les régions soudaniennes plus au sud, maintenant parties du complexe transfrontalier d'aire protégées du WAPO.

Les grandes sécheresses des années 70 et 80 ont déstabilisé le système pastoral appauvrissant très brutalement les éleveurs qui ont ensuite été soumis pendant une longue période à une forte pression de sédentarisation (agro-éleveur). Depuis, avec l'accroissement des incertitudes sur les pâturages, un mouvement de transhumance s'est mis en place, vers le sud cette fois, et en saison sèche, pour bénéficier des pâturages de savane. Les

troupeaux restent dans la zone d'attache en saison des pluies, ce qui permet de disposer de tous les membres de la famille pour les cultures, et la transhumance a lieu d'avril à juin à la recherche d'herbe verte et d'eau. Les éleveurs n'ont franchi la frontière béninoise (fleuve Niger et rivière Tapoa) qu'à partir de 1984. L'accumulation de bétail en région agropastorale aggrave le surpâturage. Les efforts de lutte contre les tsé-tsé et les trypanosomoses ainsi que les conditions climatiques plus sèches ont fortement réduit ou relégué plus au sud les zones à risque sanitaire pour le bétail.

Il en résulte que les pâturages des aires protégées deviennent ainsi d'autant plus attractifs que la poussée démographique générale des trois pays se traduit par une emprise agricole croissante sur l'ensemble des territoires nationaux y compris dans les zones les plus reculées des trois pays.

Le statut attribué aux aires protégées, souvent plus théorique que pratique, a peu de poids en milieu rural face aux enjeux économiques et sociaux liés à la survie des troupeaux. Il n'en a pas fallu davantage pour que l'exploitation de l'herbe, souvent accompagnée de conflits vis à vis de la faune (braconnage, lutte contre les carnivores, etc.), ne devienne une sorte de droit d'usage. Tant que l'espace et les ressources dépassaient les besoins, pastoralisme et conservation coexistaient aisément. Les faibles densités de troupeaux domestiques ne mettaient pas en péril les écosystèmes naturels et leur faune. Dans le contexte de réduction rapide des espaces « libres » et d'explosion démographique que connaît désormais l'Afrique de l'Ouest, la situation n'est plus durable ni acceptable. On estime qu'actuellement 3 millions de bovins fréquentent la périphérie du parc régional du W (superficie du parc, environ 10 000 km<sup>2</sup>).

Le lancement en 2001 d'un important projet (ECOPAS) d'appui à la conservation du parc transfrontalier du W a rapidement modifié les rapports de force entre éleveurs et forestiers et a mis en lumière l'acuité de la crise. Un recensement aérien des animaux dans le parc du W, réalisé en 2000, a révélé la présence de plus de 30 000 têtes de bétail et un impact négatif mal mesuré mais réel sur la faune sauvage et ses habitats.

### **Crise de coexistence**

Trois groupes d'acteurs sont concernés par le développement des aires protégées : a) les gestionnaires des aires protégées, b) les éleveurs transhumants, c) les agriculteurs et agroéleveurs sédentaires. Les seconds ne fréquentent la zone qu'une partie de l'année mais il s'agit précisément de périodes clés de raréfaction du fourrage et de l'eau pour la faune sauvage.

- Le premier grief des **gestionnaires de parc** à l'encontre des pasteurs est l'utilisation des ressources fourragères et de l'eau en compétition avec les herbivores sauvages, ainsi que la modification et l'altération d'habitats nécessaires à certains animaux (zones de nidification d'oiseaux). L'éleveur modifie le milieu pour ses besoins, en coupant des branches d'arbres (fourniture de fourrage) ou en brûlant la végétation herbacée. Les conséquences de telles pratiques sur la faune sont toutefois très variables selon l'espèce et les conditions écologiques.

- Un autre reproche est le dérangement important que le bétail peut causer à la faune, repoussant celle-ci hors des zones pâturées et parfois de ressources clefs (bas-fonds, points d'eau).

- Les éleveurs mobiles d'Afrique de l'ouest ne sont pas habituellement des chasseurs. Cependant, on suspecte les bergers de pratiquer le petit braconnage à l'aide de pièges. La circulation d'arme à feu liée aux récents conflits armés facilite le braconnage de la grande

faune, en augmentation actuellement, notamment les carnivores. En Afrique Centrale, on rapporte que les éleveurs s'attaquent à la faune du Parc National de Zakouma (Tchad). Les girafes y sont aussi victimes d'une tradition toujours vivante de chasse à cheval et à la lance pratiquées par certaines communautés.

- Un risque sanitaire résulte du passage des troupeaux domestiques dans les réserves : ceux-ci peuvent être porteurs de maladies transmissibles à la faune. La peste bovine introduite en 1984 dans le W par le bétail a été à l'origine de fortes mortalités dans les populations de buffles. Nombre de chiens d'éleveurs en périphérie du W sont porteurs de la maladie de Carré susceptible d'affecter gravement les populations de félins. La contamination dans l'autre sens peut se produire aussi mais n'a pas eu d'importance jusqu'à présent.

Même si ces raisons sont encore très partiellement étayées, elles suffisent aux gestionnaires du parc du W pour justifier la décision de repousser hors des limites les éleveurs et leurs troupeaux, qu'ils proviennent des villages voisins ou qu'ils soient en transhumance.

**Les éleveurs** peuvent difficilement faire entendre leur voix, d'abord parce qu'ils se trouvent dans le parc en infraction avec la loi, et aussi parce qu'ils sont insuffisamment organisés pour défendre leur point de vue.

- Ils déplorent surtout l'accroissement incessant des difficultés pour trouver des pâturages, maintenir leur bétail en bon état et se mouvoir sans risque dans les espaces fragmentés par les champs. Ils doivent allonger leurs transhumances et prennent de plus en plus de risques, soit sanitaires pour leurs animaux, soit d'infraction dans des espaces interdits et certains accepteraient même de payer des droits de pacage en contrepartie d'un réel accès à du fourrage.

- Ils se plaignent que les travaux d'aménagement pour l'élevage sont insuffisants. Ils réclament des pistes à bétail sécurisées, l'accès aux points d'eau, des couloirs aménagés entre les réserves.

- Lorsque le troupeau est saisi dans une aire protégée, les amendes sont très fortes mais payées. Par contre l'attitude répressive des gardes forestiers est réprochée si elle est excessive, notamment si la vie des animaux est mise en jeu. Dans la partie béninoise du parc du W, l'abattage du bétail trouvé dans le parc y est pratique courante depuis un an ou deux.

- Depuis quelques temps, le Bénin, terre d'accueil des transhumances venues du nord, a fermé ses frontières aux éleveurs pour réduire les causes de conflits. Les difficultés ont dès lors pris une dimension régionale.

**Les agriculteurs et agroéleveurs sédentaires** respectent l'hospitalité africaine à l'égard des éleveurs transhumants. Ils les autorisent à séjourner quelques jours sur les pâturages du village et d'accéder à l'eau, ceci étant sujet à négociation. En échange ils peuvent bénéficier de services temporaires. Mais l'éleveur de passage reste un étranger et il est seulement toléré. La méfiance règne souvent de part et d'autre.

- Le principal grief donnant lieu à conflits est la dégradation des cultures par le bétail de passage. De lourds dédommagements aux pertes causées sont exigés par les médiateurs ou les juges. Il arrive que la création de certains champs par les agriculteurs ou le brûlage de certains pâturages aient pour arrière pensée l'éloignement des troupeaux de passage.

Dans le contexte actuel de raréfaction des ressources où s'affrontent trois logiques d'exploitation liées à des enjeux divergents, tous aussi légitimes les uns que les autres, il

n'est plus possible de compter sur des négociations ponctuelles ou l'adaptation d'anciennes pratiques pour réduire les risques de conflits. Il faut innover et trouver de nouvelles formes d'organisation et d'action.

## Recherche de solutions

Les gestionnaires du parc régional du W ont choisi de travailler sur trois plans :

- établissement de données objectives tant sur la faune et son utilisation du parc que sur les activités et les perceptions des populations concernées dans et autour du parc,
- recherche d'instances de dialogue entre les différents acteurs,
- identification de solutions techniques ou politiques aux conflits.

En répondant au double objectif de la conservation, d'une part, et de contribution à l'aménagement du territoire au bénéfice des populations, cet acteur souhaite renforcer sa légitimité à l'échelle locale et devenir un interlocuteur actif pour les autres acteurs, notamment les agriculteurs et les pasteurs.

Les domaines d'actions concrètes reflètent ces choix :

- **En matière d'aménagement du territoire** : l'objectif est de dépasser une vision cloisonnée de l'utilisation des terres (agriculture, espaces pour la faune, terres de parcours ...) pour parvenir à un paysage plus complexe et probablement plus durable. Par exemple la grande faune trouve dans la mobilité des solutions de survie selon les circonstances saisonnières. Des motifs comparables animent la mobilité des éleveurs. Or la fragmentation actuelles des écosystèmes naturels constitue un obstacle à cette stratégie adaptative de survie. La constitution d'un réseau d'aires protégées répond partiellement à cette préoccupation. De semblables considérations concernent les élevages mobiles qui doivent disposer aussi de leurs réseaux de parcours. Cela oblige à expérimenter de nouvelles solutions de partage de l'espace.
- **Evolution des systèmes d'élevage** : parallèlement à celle de l'agriculture, l'intensification de l'élevage est souvent évoquée pour limiter la course à l'espace. Mais l'amélioration génétique des troupeaux, le déstockage et autres formules se heurtent à la réalité de la gestion des risques, des difficultés techniques d'intensification et de sédentarisation, des avantages de la capitalisation en bétail, de l'existence de systèmes de valeurs fondés sur les animaux.
- **Pour l'aménagement des zones tampons** : les écosystèmes pâturés bien gérés et contrôlés correspondent mieux aux objectifs d'une zone tampon pour une aire protégée que les agro-systèmes, surtout si la fréquentation est saisonnière. Au Bénin le parc du W est largement cerné par des cultures de coton jusqu'à sa limite. Dans ce cas il n'existe plus de zone tampon, ce qui accroît le phénomène d'insularité écologique pour la faune et la flore sauvage de l'aire protégée.
- **Le partage négocié de l'espace protégé** : il n'est pas à l'ordre du jour pour le parc du W. Dans certaines conditions, sur la base d'enquêtes techniques, de dispositifs de contrôle écologique et de contractualisation avec les éleveurs, il peut être envisagé. Par exemple, dans le cas du parc national du Djoudj (Senegal), l'impact du bétail qui entre illégalement en saison sèche s'est avéré tout a fait négligeable sur les ressources végétales et la faune ornithologique, alors que le fort impact négatif de la population de phacochères est évident. Les troupeaux qui y pâturent favorisent la diversité des paysages et de la faune qui leur est associée.

- **Instances de négociation** : pour cela il faut d'abord accroître le poids de la représentation des éleveurs transhumants dans les structures locales de décisions au niveau des terroirs partagés. Ceci suppose une bonne compréhension des relations de pouvoirs au niveau des villages, entre villages, entre ethnies. Les réseaux traditionnels ou légitimes sont parfois très éloignés des structures légales avec qui il semble *a priori* plus simple de s'adresser. Dans le parc de Nazinga (Burkina), les éleveurs transhumants sont impliqués dans les décisions de gestion pour réduire les causes de conflits. La situation est plus complexe dans les zones de fronts pionniers où affluent de nouvelles populations.
- **Concertation régionale** : les conflits avec les éleveurs dans la partie béninoise du parc du W ont entraîné la dénonciation des accords internationaux qui régissaient les mouvements de troupeaux de la zone du WAPO (le Togo et le Bénin face au Niger et au Burkina). Cela s'est traduit par l'interdiction officielle d'accueil au Bénin et au Togo de troupeaux transhumants venus du nord. Ce conflit régional lié aux objectifs de conservation est actuellement en cours de discussion sous l'égide de l'UEMOA, organisation régionale.
- **Expression des cultures et de l'histoire** : les habitants de la région doivent pouvoir poursuivre leur histoire attachés à l'espace protégé et renouer avec leurs croyances à travers les éléments préservés dans le parc. Des études ethnographiques et archéologiques sont en cours dans et autour du parc du W.

**Modalités** : le gestionnaire de parc n'a pas pour vocation d'activer seul la mise en place de ces solutions de devenir une agence de développement. Il peut par contre jouer un rôle moteur en favorisant les occasions de discussions, les réflexions, les prises de décision négociées pour soulager les conflits. En tant qu'acteur local de l'aménagement du territoire, il peut aussi largement appuyer les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs dans le montage de projets communs ou complémentaires et l'obtention de moyens pour les réaliser.

## Conclusion

Pour assurer leur rôle de protecteurs de la faune et de la nature sur les espaces limités qui leur sont confiés, les gestionnaires des parcs sont conduits à renforcer la surveillance et à pratiquer une certaine répression. Cette évolution prend au dépourvu les éleveurs, habitués à trouver des arrangements pour accéder à des pâturages, ce qui se traduit par un accroissement des conflits.

Mais l'objectif du gestionnaire de parc n'est pas de faire respecter des lois mais de convaincre ses interlocuteurs du rôle et des avantages pour tous de la protection de la nature. Il doit faire preuve d'imagination et de souplesse pour développer l'intérêt des agriculteurs et des éleveurs.

A travers des actions discutées et partagées, une vision commune de l'avenir de la faune et de la flore doit se dégager peu à peu et faire évoluer les positions des différents acteurs par rapport aux aires protégées.

Cela suppose que les aires protégées soient acceptées localement comme légitimes par tous, que chacun accepte de perdre certaines prérogatives au cours des négociations. Les éleveurs en particulier devront accepter de se plier à davantage de règles en contrepartie d'une reconnaissance de leurs besoins.